

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014**

A une séance ordinaire tenue le 20 mai 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**EST ABSENTE :**

Madame la conseillère :	Julie Gratton
-------------------------	---------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 283-05-2014  
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 22 avril et 5 mai 2014**
- 4- **Règlements**
  - 4.1- Adoption de l'amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone HV 404 à même une partie de la zone HV 117, pour autoriser les usages d'habitation unifamiliale isolée et unifamiliale juxtaposée dans cette zone HV 404 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-U-02-2014*)

- 4.2- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone CVG 405 à même une partie des zones CVG 230, CVG 237 et P 235, autoriser l'usage de stationnement public et la construction de projet intégré dans cette zone CVG 405 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-V-02-2014*)
- 4.3- Adoption amendement au règlement de circulation et de stationnement pour modifier la vitesse de circulation sur différentes rues (*Règlement SQ-03J-2014*)
- 4.4- Adoption amendement au règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau (*Règlement 328-A-2014*)

## **5- Soumissions**

- 5.1- Résultat des soumissions vérificateur externe
- 5.2- Résultat des soumissions camion auto-pompe service des incendies
- 5.3- Résultat des soumissions fourniture d'asphalte 2014
- 5.4- Résultat des soumissions fourniture et livraison de pierre hiver 2014-2015

## **6- Administration et Finances**

- 6.1- Dépôt du certificat du greffier concernant la tenue le 13 mai 2014 de la période d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 401-2014 et 403-2014
- 6.2- Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour les services aux sinistrés
- 6.3- Reddition semestriel 2014-01 (dépôt) Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au conseil municipal deux états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité
- 6.4- Paiement de la facture des honoraires d'audit du rapport financier 2013
- 6.5- Aide financière de la Ville à la Chambre de Commerce dans le cadre du volet spectacle été 2014
- 6.6- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## **7- Sécurité publique**

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 30 avril 2014

## **8- Travaux publics et génie**

- 8.1- Achat regroupé pour les pneus avec l'union des Municipalités du Québec
- 8.2- Demande au Ministère des Transports du Québec pour un arrêt angle chemin Lac-Millette et rue d'Habitat
- 8.3- Autorisation pour la signature du contrat d'entretien d'été avec le Ministère des Transports du Québec

**9- Environnement**

- 9.1- Autorisation pour participer au Forum Nationale sur les lacs les 11, 12 et 13 juin 2014
- 9.2- Autorisation pour présenter une demande de subvention à Tricentris dans le cadre du programme *Amélioration de la performance*
- 9.3- Programme Bleu-Laurentides du Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides pour 2014

**10- Urbanisme (10.1 à 10.14 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 5 mai 2014)**

- 10.1- 197, rue Principale : « Brûlerie des Monts » Terrasse, plans 2014-083
- 10.2- 345, rue Principale : « Axe Consortium » Façade et aménagement, plans 2014-084
- 10.3- 396, rue Principale : « Crêperie à la Gourmandise Bretonne » Rénovation, plans 2014-085
- 10.4- 9, avenue Lafleur Sud : « Clinique vétérinaire de la vallée » Rénovation, plans 2014-086
- 10.5- 68, avenue de la Gare, local 102 : « Dairy Queen » Terrasse, plans 2014-087
- 10.6- 230, rue Principale : « Avery Léonard Madison inc. » Démolition, plans 2014-088
- 10.7- 32, avenue de la Gare : « Galerie d'art Le Castelet » Enseigne projetante, plans 2014-089
- 10.8- 175, chemin Jean-Adam, local 101 : « La Garde Robe » Enseigne suspendue, plans 2014-090
- 10.9- 157, rue Principale : « Encadrimage » Enseigne communautaire, plans 2014-091
- 10.10- 157 D, rue Principale : « Faiseur de saveurs » Enseigne communautaire, plans 2014-092
- 10.11- 9 Avenue de l'Église : «Cotard» enseigne projetante, plans 2014-093
- 10.12- 105, rue Principale : « Sylvain Labelle Artisan » Enseigne sur poteau, plans 2014-094
- 10.13- Dérogation mineure *Accord de principe* 111, chemin du Terrier : Plans 2014-095
- 10.14- Dérogation mineure *Accord de principe* Chemin des Basques : « 9214-2470 Québec inc. » Plans 2014-096
- 10.15- Lotissement Chemin Kilpatrick : lot 474-6, plans 2014-097

- 10.16- Dérogation mineure Chemin des Basques : « 9214-2470 Québec inc. » Plans 2014-078 (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.17- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 avril 2014
- 11- Vie Communautaire**
- 12- Ressources Humaines**
- 12.1- Étudiants pour l'équipe d'animation été 2014
- 12.2- Demande de congé sans solde Monsieur François Duchesne
- 12.3- Engagement journalier temporaire entretien de parc en remplacement d'un désistement
- 13- Correspondance**
- 13.1- Tournoi de golf des Maires de Saint-Sauveur/Piedmont : Comme par les années passées, la Ville se procure sept (7) billets pour les membres du conseil afin de participer au tournoi de golf des Maires de Saint-Sauveur/Piedmont
- 13.2- Tournoi de golf de la Fondation St-Hubert
- 13.3- Souper bénéfice centre de la petite enfance Main dans la main
- 13.4- Congrès 2014 de la FQM du 25 au 27 septembre Centre des Congrès de Québec
- 13.5- Club Optimiste : demande pour la tenue de la course de boîte à savon le 21 septembre 2014 au lieu du 7 septembre 2014
- 13.6- Souper bénéfice Fondation des Écoles primaires Sainte-Marguerite-Estérel
- 13.7- Vœux de la fête du Canada Journal Main Street
- 14- Points nouveaux**
- 14.1- Libération de retenue pavage de rues 2013 (25 971,11 \$ plus taxes)
- 14.2- Libération de retenue électricité revitalisation du centre-ville (6 145,66 \$ taxes incluses)
- 15- Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 284-05-2014**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 285-05-2014**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2014 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 286-05-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-U-02-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 avril 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 222-U-02-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**RÉSOLUTION 287-05-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-V-02-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 avril 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 222-V-02-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**RÉSOLUTION 288-05-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO SQ-3J-2014**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 avril 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 avril 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro SQ-3J-2014 pour modifier la vitesse de circulation sur différentes rues est adopté.

**RÉSOLUTION 289-05-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 328-A-2014**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT**  
**CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 mai 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 mai 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 328-A-2014 amendant le règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau est adopté.

**RÉSOLUTION 290-05-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**VÉRIFICATEUR EXTERNE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 2 mai 2014 à 11 h 00 pour la vérification externe de la Ville pour l'année 2014;

ATTENDU : Que six (6) firmes ont été invitées à présenter une soumission;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Frédéric Thifault agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Papillon, Dion et Ass	18 396,00 \$
Richard Deslauriers CPA	17 165,62 \$

ATTENDU : Qu'une erreur s'est glissée dans le calcul de la soumission de Monsieur Deslauriers le montant incluant les taxes devrait être de 16 665,62 \$;

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 5 mai 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 16 665,62 \$ incluant les taxes, présentée par Richard Deslauriers CPA est acceptée pour la vérification externe pour l'année 2014 et que le

trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 291-05-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**CAMION AUTO-POMPE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le service des incendies en date du 14 mai 2014 à 11 h;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu une (1) soumission;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement 399-2014;

ATTENDU : le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 15 mai 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le mandat pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le service des incendies est accordé à Maxi Métal inc le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 449 707,47 \$ (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 292-05-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**FOURNITURE D'ASPHALTE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 12 mai 2014 à 11 h 00 pour la fourniture d'asphalte pour 2014;

ATTENDU : Que deux (2) firmes ont été invitées à présenter une soumission;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Ursula Kalaschnick agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Asphalte Jean-Louis Campeau inc	46 909,80 \$
Asphalte Sainte-Agathe	50 979,92 \$



ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 12 mai 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 46 909,80 \$ incluant les taxes, présentée par Asphalte Jean-Louis Campeau inc est acceptée pour la fourniture d'asphalte pour 2014 et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 293-05-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**PIERRE HIVER 2014-2015**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 16 mai 2014 à 11 h 00 pour la fourniture et la livraison de la pierre pour l'hiver 2014-2015;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Frédéric Thifault agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Lafarge Canada inc	117 568,84 \$
Sables L.G. inc	163 379,48 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau inc	163 701,41 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 20 mai 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent des budgets 2014 et 2015 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 117 568,84\$ incluant les taxes, présentée par Lafarge Canada inc est acceptée pour la fourniture et la livraison de la pierre pour l'hiver 2014-2015 et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**COMMENTAIRE 294-05-2014**  
**CERTIFICAT DU GREFFIER**  
**RÈGLEMENT 401-2014**

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 13 mai 2014 pour le règlement 401-2014 pour l'acquisition de différents véhicules pour le service des travaux publics et génie et d'un emprunt pour le règlement de 385 167 \$.

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 500.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 401-2014 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

**COMMENTAIRE 295-05-2014**  
**CERTIFICAT DU GREFFIER**  
**RÈGLEMENT 403-2014**

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 13 mai 2014 pour le règlement 403-2014 pour le remplacement du pont du chemin des Skieurs et d'un emprunt pour le règlement de 552 356 \$.

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 500.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 403-2014 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

**RÉSOLUTION 296-05-2014**  
**SIGNATURE DE L'ENTENTE**  
**DE SERVICES AUX SINISTRÉS**  
**ENTRE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**  
**ET LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

ATTENDU Que l'entente de services d'aide aux sinistrés entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge Canadienne vient à échéance;

ATTENDU Qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Sauveur de procéder au renouvellement de ladite entente;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents en relation avec le renouvellement de l'entente de services d'aide aux sinistrés entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge Canadienne.

**COMMENTAIRE 297-05-2014**  
**REDDITION SEMESTRIELLE 2014-01 (DÉPÔT)**

Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au conseil municipal deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.

**RÉSOLUTION 298-05-2014**  
**PAIEMENT DE LA FACTURE**  
**AUDIT RAPPORT FINANCIER 2013**

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 5 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des honoraires d'audit du rapport financier 2013 au bureau de Richard Deslauriers C.P.A. au montant de 19 540 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION 299-05-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE CHAMBRE DE COMMERCE**  
**VOLET SPECTACLES ÉTÉ 2014**

ATTENDU La participation de la Ville de Saint-Sauveur via la Chambre de Commerce aux activités dans le parc Georges-Filion à l'été 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 8 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à remettre à la Chambre de Commerce de Saint-Sauveur une subvention de 36 700 \$ à titre de contribution de la Ville dans le cadre de la programmation de spectacles été 2014.

**RÉSOLUTION 300-05-2014**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 15 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 36291 à 36534) pour la période du 17 avril au 14 mai 2014 au montant de 577 897,55 \$ est acceptée.

**COMMENTAIRE 301-05-2014**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en avril 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 27 interventions durant le mois dont, entre autre, 9 entraides, 5 feux d'installation électrique, 2 feux de bâtiments et 2 systèmes d'alarme en opération.

**RÉSOLUTION 302-05-2014**  
**ACHAT REGROUPE POUR LES PNEUS**

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus ;

ATTENDU Que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom ;

ATTENDU Que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus CSPQ) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1<sup>er</sup> août 2014 au le 31 mars 2016 (durée de 20 mois);

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Saint-Sauveur consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Saint-Sauveur estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de vingt (20) mois à environ 72 100 \$;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût

d'abonnement annuel établi à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus.

**RÉSOLUTION 303-05-2014**  
**ARRÊT ANGLE**  
**CHEMIN LAC-MILLETTE ET RUE D'HABITAT**

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur s'apprête à implanter une traverse de piéton sur le chemin du Lac Millette au niveau de la rue d'Habitat avec un îlot sécuritaire au centre;

ATTENDU Que cette mesure est jugée incomplète par le conseil municipal qui désire rendre plus sécuritaire cette traverse de rue pour ses citoyens;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE demande soit faite au Ministère des Transports du Québec d'installer des arrêts toutes directions à cette intersection pour sécuriser la traverse.

**RÉSOLUTION 304-05-2014**  
**SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉTÉ**  
**AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU La proposition du Ministère des Transports du Québec Centre de services de Saint-Jérôme pour le renouvellement du contrat d'entretien d'été des routes provinciales dans les limites de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unaniment résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le renouvellement du contrat d'entretien d'été des routes provinciales dans les limites de Saint-Sauveur pour l'année 2014 au montant de 23 391, \$.

**RÉSOLUTION 305-05-2014**  
**PARTICIPATION AU FORUM NATIONALE**  
**SUR LES LACS**

ATTENDU : La tenue les 11, 12 et 13 juin 2014 du Forum Nationale sur les Lacs;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE :

- 1) Madame Caroline Vinet, présidente de la commission de l'environnement, soit autorisée à assister aux assises du Forum Nationale sur les Lacs les 11,12 et 13 juin prochain;
- 2) Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION 306-05-2014**  
**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DANS LE CADRE DU PROGRAMME**  
**AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE**

ATTENDU Le programme de subvention mis de l'avant par le centre de tri Tricentris dans le cadre du programme Amélioration de la performance;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Madame Caroline Dufour directrice du service de l'environnement soit autorisée à présenter pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur un projet de demande de subvention auprès de Tricentris dans le cadre du programme Amélioration de la performance.

**RÉSOLUTION 307-05-2014**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**SOUTIEN TECHNIQUE BLEU-LAURENTIDES**

ATTENDU l'offre du Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides de fournir un service clé en main consistant dans l'embauche et l'encadrement d'un agent de liaison dans le cadre du programme Bleu-Laurentides;

ATTENDU la recommandation de la commission de l'environnement lors de sa rencontre du 29 avril 2014;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du service de l'environnement en date du 2 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur retienne les services d'un agent de liaison dans le cadre du programme Bleu-Laurentides du Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides pour 2014 pour une somme de 19 545,75 \$ taxes incluses et que la directrice du service de l'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 308-05-2014**  
**197, RUE PRINCIPALE : « BRÛLERIE DES MONTS »**  
**TERRASSE, PLANS 2014-083**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0151 présentée le 15 avril 2014 pour la propriété du 197, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-083, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 197, rue Principale.

**RÉSOLUTION 309-05-2014**  
**345, RUE PRINCIPALE : « AXE CONSORTIUM »**  
**FAÇADE ET AMÉNAGEMENT, PLANS 2014-084**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0031 présentée le 29 janvier 2014 pour la propriété du 345, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-084, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 345, rue Principale, en remplacement des plans 2014-048.

**RÉSOLUTION 310-05-2014**  
**396, RUE PRINCIPALE :**  
**« CRÊPERIE À LA GOURMANDISE BRETONNE »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2014-085**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0161 présentée le 22 avril 2014 pour la propriété du 396, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-085, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 396, rue Principale.

**RÉSOLUTION 311-05-2014**  
**9, AVENUE LAFLEUR SUD :**  
**« CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE LA VALLÉE »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2014-086**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0200 présentée le 22 avril 2014 pour la propriété du 9, avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-086, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 9, avenue Lafleur Sud.

**RÉSOLUTION 312-05-2014**  
**68, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 102 :**  
**« DAIRY QUEEN »**  
**TERRASSE, PLANS 2014-087**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0675 présentée le 12 août 2013 pour la propriété du 68, avenue de la Gare, local 102;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-087, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 68, avenue de la Gare, local 102.

**RÉSOLUTION 313-05-2014**  
**230, RUE PRINCIPALE :**  
**« AVERY LÉONARD MADISON INC. »**  
**DÉMOLITION, PLANS 2014-088**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de



certificat d'autorisation 2014-0198 présentée le 1<sup>er</sup> mai 2014 pour la propriété du 230, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-088, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 230, rue Principale.

**RÉSOLUTION 314-05-2014**  
**32, AVENUE DE LA GARE :**  
**« GALERIE D'ART LE CASTELET »**  
**ENSEIGNE PROJETANTE, PLANS 2014-089**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0112 présentée le 28 mars 2014 pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-089, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 32, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 315-05-2014**  
**175, CHEMIN JEAN-ADAM, LOCAL 101 :**  
**« LA GARDE ROBE »**  
**ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2014-090**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0121 présentée le 3 avril 2014 pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, local 101;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et

des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-090, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, local 101.

**RÉSOLUTION 316-05-2014**  
**157, RUE PRINCIPALE : « ENCADRIMAGE »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-091**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0147 présentée le 14 avril 2014 pour la propriété du 157, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-091, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 157, rue Principale.

**RÉSOLUTION 317-05-2014**  
**157 D, RUE PRINCIPALE :**  
**« FAISEUR DE SAVEURS »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-092**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0148 présentée le 14 avril 2014 pour la propriété du 157 D, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-092, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 157 D, rue Principale.

**RÉSOLUTION 318-05-2014**  
**9, AVENUE DE L'ÉGLISE : « COTARD »**  
**ENSEIGNE PROJETANTE, PLANS 2014-093**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0202 présentée le 5 mai 2014 pour la propriété du 9, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-093, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 9, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 319-05-2014**  
**105, RUE PRINCIPALE :**  
**« SYLVAIN LABELLE ARTISAN »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2014-094**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0199 présentée le 17 avril 2014 pour la propriété du 105, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-094, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 105, rue Principale.

**RÉSOLUTION 320-05-2014**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**111, CHEMIN DU TERRIER :**  
**PLANS 2014-095**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 mai 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 250 du règlement no 222-2008, afin de permettre un quai ayant une superficie de 42 m<sup>2</sup> plutôt que 20 m<sup>2</sup> tel que prescrit.

**RÉSOLUTION 321-05-2014**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**CHEMIN DES BASQUES :**  
**« 9214-2470 QUÉBEC INC. »**  
**PLANS 2014-096**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 mai 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 31 du règlement de lotissement no 223-2008, afin de permettre la création d'un seul lot de moins de 5 000 m<sup>2</sup>, à partir des lots projetés 5 496 047 et 5 496 048, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située à moins de 100 m d'un cours d'eau.

**RÉSOLUTION 322-05-2014**  
**LOTISSEMENT CHEMIN KILPATRICK :**  
**LOT 474-6, PLANS 2014-097**

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 mai 2014, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-097, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour le lot projeté 474-6, situé sur le chemin Kilpatrick, et d'accepter en paiement la somme de 7 864 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

**RÉSOLUTION 323-05-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**

**CHEMIN DES BASQUES :**  
**« 9214-2470 QUÉBEC INC. »**  
**PLANS 2014-078**

ATTENDU La résolution 244-04-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 30 avril 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 251 du règlement zonage no 222-2008, afin de permettre le remblai du milieu humide localisé sur le lot 5 336 666, à environ 40 m de l'avenue de l'Église, à gauche du nouveau chemin des Basques.

**COMMENTAIRE 324-05-2014**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois d'avril 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 59 permis d'émis pour un total de 2 288 000 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 3 270 000 \$.

**RÉSOLUTION 325-05-2014**  
**ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2014**  
**SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-02-05-2014 émise lors de la réunion du 30 avril 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 2 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve l'embauche des étudiants suivants pour l'été 2014 auprès du Service de la vie communautaire, à savoir :

- |            |  |
|------------|--|
| Animateurs | <ul style="list-style-type: none"><li>• Raphaël Désy</li><li>• Olivier Désy</li><li>• Sarah Lacombe-Guay</li><li>• Annie-Claude Piette Robitaille</li><li>• Gabriel Berthiaume</li><li>• Daniella Vilair</li><li>• Jessica Girouard</li><li>• Katia Lemieux</li><li>• Corinne Pelletier</li><li>• Benjamin Brennan</li><li>• Catherine Dulude</li><li>• Claudia Frigon</li></ul> |
|------------|--|

- Benoît Dandurand
- Marilène Bock-LaVallée
- Alexandre Kalmbach-Maclean
- Stéphanie LeBlanc
- Daphné O'shaughnessy
- Isabella Vilaire
- Élisabeth Bourgault
- Camille Mainville
- Alexander Algora
- Michaelle Gendron Deslandres
- Cédrick Lacoursière Chesney
- Audrey Lamoureux
- Roxanne Lefebvre Girouard
- Jessy Legault
- Sendy Nadeau Sarrazin
- Josiane Otis
- Katherine Poulin
- Christine Sauvé
- Sébastien Villeneuve

**RÉSOLUTION 326-05-2014**  
**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE :**  
**MONSIEUR FRANÇOIS DUCHESNE**

ATTENDU La demande de Monsieur François Duchesne électromécanicien au service des travaux publics et génie pour s'absenter du travail durant la période du 30 juillet 2014 au 3 août 2015 et ce sans rémunération;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Monsieur François Duchesne soit autorisé à prendre un congé sans solde d'une année soit pour la période du 30 juillet 2014 au 3 août 2015 et ce en conformité avec l'article 13.05 de la convention collective.

**RÉSOLUTION 327-05-2014**  
**ENGAGEMENT JOURNALIERS**  
**TEMPORAIRES ENTRETIEN DE PARC**

ATTENDU Le désistement de Monsieur François Brosseau et le départ de Monsieur Jacques Boyer du poste de journaliers temporaires à l'entretien de parc;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Michel Filion directeur des Ressources Humaines et Alain Dubois directeur du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Les rapports au conseil du directeur des ressources humaines en date des 14 et 20 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Messieurs François Bélisle et Jean-François Lanteigne soient embauchés à titre de journaliers temporaires entretien de parcs pour une période indéterminée en remplacement d'employés

absents, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$.

**RÉSOLUTION 328-05-2014**  
**PARTICIPATION**  
**TOURNOI DE GOLF DES MAIRES**  
**DE SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT**

ATTENDU La tenue le 19 août 2014 du tournoi de golf des maires de Saint-Sauveur et Piedmont;

ATTENDU Qu'il y a lieu de défrayer les coûts de participation à ce tournoi des membres du conseil qui désirent y participer;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur se porte acquéreur de sept (7) billets pour les membres du conseil qui désirent participer au tournoi de golf des maires de Saint-Sauveur et Piedmont qui se tiendra le 19 août 2014 et ce, à raison de 160 \$ le billet.

**RÉSOLUTION 329-05-2014**  
**TOURNOI DE GOLF**  
**FONDATION ST-HUBERT**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le souper du Tournoi de golf de la Fondation St-Hubert qui se tiendra le 10 juin 2014 et ce, à raison de 60 \$ le billet (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 330-05-2014**  
**SOUPER BÉNÉFICE :**  
**CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**  
**MAIN DANS LA MAIN**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le souper bénéfique du centre de la petite enfance Main dans la main qui se tiendra le 29 mai 2014 et ce, à raison de 50 \$ le billet (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 331-05-2014**  
**PARTICIPATION – ASSISES ANNUELLES**  
**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

ATTENDU : Que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) organise la 73<sup>e</sup> édition de ses assises annuelles les 25, 26 et 27 septembre prochain;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Mesdames Caroline Vinet, Rosa Borreggine, Diane Dufour-Flynn, Julie Gratton et Messieurs Jacques Gariépy et Luc Leblanc sont autorisés à assister aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) les 25, 26 et 27 septembre prochain.
- 2) Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION 332-05-2014**  
**COURSE BOÎTE À SAVON**

ATTENDU La demande du Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur pour tenir le 21 septembre 2014 au lieu du 7 septembre 2014 leur course annuelle de boîte à savon;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur à tenir le 21 septembre 2014 leur course annuelle de boîte à savon sur la rue Vivianne de 8h00 à 16h00.

La présente résolution remplace et annule la résolution 265-04-2014.

**RÉSOLUTION 333-05-2014**  
**SOUPEUR BÉNÉFICE :**  
**FONDATION DES ÉCOLES PRIMAIRES**  
**SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le souper bénéfique de la Fondation des Écoles primaires Sainte-Marguerite-Estérel qui se tiendra le 22 mai 2014 et ce, à raison de 60 \$ le billet (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 334-05-2014**  
**VŒUX DE LA FÊTE DU CANADA**  
**JOURNAL MAIN STREET**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de 1/8 de page de publicité dans l'édition du 13 juin du journal Main Street pour les souhaits de la Ville à ses citoyens à raison de 200 \$ taxes en sus.



**RÉSOLUTION 335-05-2014**  
**LIBÉRATION DE RETENUE**  
**PAVAGE DE RUES 2013**

Ce point à l'ordre du jour a été reporté.

**RÉSOLUTION 336-05-2014**  
**LIBÉRATION DE RETENUE**  
**ÉCLAIRAGE AMÉNAGEMENT**  
**RUE PRINCIPALE**

ATTENDU Les travaux d'électricité pour la revitalisation du centre-ville par la firme Néoelect;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 15 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Néoelect la retenue pour les travaux d'électricité pour la revitalisation du centre-ville au montant de 6 145,66 \$ incluant les taxes, les travaux ayant été exécutés en conformité avec le devis d'appel d'offres.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 337-05-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Normand Patrice  
Greffier

\_\_\_\_\_  
Jacques Gariépy  
Maire